

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 09 septembre 2011**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS, Raphaël GRANON, Denis GAUDIN

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2011

**A SCOLARITE**

\* Présentation du fonctionnement du SIVOS par M. FANGEAT, président, et de ses attentes par rapport à la commune de Montclar sur Gervanne. Après discussion un accord est passé : conformément à la législation, <la commune de Montclar ne réglera que les frais obligatoires de scolarité des enfants scolarisés au SIVOS.

Approbation du conseil municipal.

\* Une convention de participation financière aux frais de transports des élèves du RPI a été présentée au conseil municipal. Celui-ci, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la convention entre les communes de Mirabel et Blacons, Piégros La Clastre et Montclar sur Gervanne.

**B MAISON DE L'ADRET**

Consultation auprès de la DDT pour la sortie de la petite ruelle sur la départementale, une démolition partielle est prévue pour laisser un passage plus large.

La préparation du dossier de construction en parallèle avec l'architecte sera géré par R. BELLE, M. EYRAUD, D. GIERY et F. FLON.

**C DECISION MODIFICATIVE**

Décision modificative concernant le financement du mobilier de la salle de la mairie.

Approbation du conseil municipal.

**D EAU**

Les travaux de traitement de l'eau ont commencé pour l'ensemble de la commune.

Attente de nouveaux devis concernant les travaux du trop-plein en haut du village afin de pouvoir faire une étude comparative.

**E VOIRIE 2011**

Haut de Vaugelas : tracé validé par les familles, la DDT va s'en occuper. Trois îlots sont prévus, en accord avec les propriétaires.

Des eaux pluviales sont rejetés dans le réseau d'eaux usées.

Un réseau d'eau pluviale d'environ 20 m de long résoudra le problème en accueillant ces eaux pluviales, à charge à chaque propriétaire de s'y raccorder.

**F COLOMBARIUM**

Réflexion pour décision à prendre. Le débroussaillage a été fait. L'entreprise Rémy sera contactée pour le bornage.

**G SDED**

Actualisations des statuts en proposant leurs nouvelles compétences : gestion de l'éclairage public ainsi que création et entretien des infrastructures électriques de charge.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**H UNCCAS**

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale décide d'adhérer à L'union Départementale des CCAS/ CIAS, d'en accepter les statuts et souhaite désigner un représentant pour le CCAS/CIAS.

Le conseil municipal attend d'avoir plus d'informations concernant le montant de l'adhésion, le fonctionnement et les statuts de cette union.

#### **I SYNDICAT CLAIRETTE**

Le Syndicat de la Clairette de Die et des Vins du Diois nous informe de leur demande de reconnaissance de l'antériorité de l'aire AOC Clairette sur la future zone Natura 2000. La mairie a centralisé un dossier avec les adresses mail des agriculteurs de la commune afin de leur adresser les documents concernant Natura 2000. Toute personne intéressée peut laisser ses coordonnées au secrétariat.

#### **J REFORME TERRITORIALE**

Un document émanant de la DDT concernant les nouvelles réformes territoriales a été envoyé en mairie.

#### **K ACOUSTIQUE SALLE REUNION**

Visite de la salle d'école de la commune de Piégros La Clastre qui a résolu son problème d'acoustique. L'entreprise Beaudet Acoustique a été contactée pour faire l'étude phonique de la salle du conseil à Montlar.

#### **L COMPTEURS**

Le relevé des compteurs est terminé, consommation d'eau en hausse pour l'ensemble de la commune. Deux fuites importantes ont été détectées sur Vaugelas (après compteur).

Etant donné la période de sécheresse que nous traversons, il devient nécessaire d'intégrer la source de l'Evêque dans le réseau communal.

#### **M QUESTIONS DIVERSES**

\* Question du problème de l'approvisionnement en eau dans la vallée de Charsac soulevé par Claude LIOTARD. Le maire répond que le coût de l'installation a déjà été mis à l'étude en 1993 et s'avérait très important (dossier mis à disposition du conseil municipal). D'autre part il craint un problème de potabilité de l'eau qui ne peut être résolu qu'avec une consommation relativement importante. Un nombre plus important d'habitations apporterait une solution (relance d'une étude d'une conduite intercommunale).

\* Le problème de la station d'épuration de Vaugelas est soulevé. Avec la nouvelle réglementation, il faut faire des analyses de boue à la chambre d'agriculture avant l'épandage. La station étant très vétuste, un représentant de la chambre d'agriculture viendra lors de la prochaine vidange. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec les agriculteurs pour qu'ils puissent prendre les boues.

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 14 octobre 2011 à 20h

Fin de séance : 22h30